

Le Gallichan

NOVEMBRE 2014

MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN

207, chemin de la Rivière Ouest, C.P. 38, Gallichan, (Québec) J0Z 2B0

Tél. : (819) 787-6092 Fax : (819) 787 6015

Courriel : gallichan.mrcao.qc.ca Site Internet : www.gallichan.ao.ca

CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL



Encore cette année, le Bureau de poste de Gallichan et le 405, avenue Royer sont fiers de servir de dépôts pour vos dons en denrées ou en argent, à partir du début novembre. Il sera toujours possible de faire des dons en argent à l'Église.

La campagne se poursuivra jusqu'au début décembre.

DONNONS DE LA JOIE !

Pour ceux qui le désirent, des formulaires pour obtenir un PANIER DE NOËL seront disponibles au 405, avenue Royer à Gallichan, (chez Lucie Verret), à partir du mois de novembre.



ou ...

directement aux bureaux
de la Sûreté du Québec,
la date limite est le 1^{er} décembre.



La cueillette des denrées et des fonds
ramassés au 405. avenue Royer et
au bureau de poste se fera
le 8 décembre par la Sûreté du Québec.

LA MUNICIPALITÉ

Maire

Henri Bourque

Conseillers :

Siège #1 : Serge Marquis;

Siège #2 : Claude Bourque;

Siège #3 : **Poste à combler** ;

Siège #4 : Raymond St-Pierre ;

Siège #5 : **Poste à combler** ;

Siège #6 : **Poste à combler** ;

Responsabilités :

Lots-intra-municipaux

Comité d'urbanisme, Hygiène du milieu,
Gestion des déchets, Aqueduc, MADA

Bibliothèque, CACI

Corporation de développement
Commission des loisirs, Maison des jeunes

Voirie municipale

Club nautique

Directrice générale et secrétaire

Johanne Shink

Inspecteur municipal

Richard Vallières

Courriel: inspecteurgallichan@outlook.com

Site Internet: www.gallichan.ao.ca

Courriel: gallichan@mrcao.qc.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Mardi : 13h15 à 16h00

Mercredi, jeudi, vendredi:

9h00 à 12h00 et de 13h15 à 16h00

CHUTE À COURRIER



Nous invitons les citoyens qui désirent déposer le courrier destiné à la municipalité, à utiliser la boîte aux lettres prévue à cette fin, placée à gauche de la porte arrière du Bureau municipal.



Le Conseil en bref ...

Lors de la séance régulière du 4 novembre 2014, le Conseil municipal a

- ⇒ renouvelé l'adhésion de la Municipalité à la Fédération des Municipalités du Québec
- ⇒ octroyé le contrat de déneigement des chemins à l'entreprise Jean-Guy Roy
- ⇒ autorisé le coordonnateur en sécurité incendie à consulter les dossiers de la sécurité incendie sur le site de la sécurité civile.
- ⇒ accepté la démission de M. Éric Fournier, conseiller au siège # 6
- ⇒ autorisé la publication d'un avis de motion pour changer le règlement régissant la location de la salle municipale

La prochaine séance régulière
du Conseil se tiendra

le 2 décembre 2014

à 19h00



Message du Comité du journal

Une copie PDF du journal
« **LE GALLICHAN** » est disponible sur le site
Internet de la municipalité à l'adresse:
www.gallichan.ao.ca sous l'onglet
« *Journal* ».

À tous ceux qui le désirent, nous pouvons
aussi transmettre une copie couleur en for-
mat PDF, si vous nous communiquez votre
adresse courriel à l'adresse suivante:
legallichan@gmail.com

Merci de nous faire parvenir vos textes
avant; **le jeudi, 4 décembre 2014**

Centre de santé **des Aurores-Boréales**

Vaccination contre la grippe

Duparquet,

le 13 novembre de 13h00 à 18h00 au
Centre des loisirs, 81, rue Principale,

Palmarolle,

le 25 novembre de 13h00 à 18h00 au
Centre municipal, 124, rue Principale

**« Traitez vos amis comme vos
tableaux; placez-les dans la lumière
la plus favorable. »**

Jenny Jérôme Churchill

Rapport du maire

Premièrement, permettez-moi de reconnaître le travail accompli par tous les membres du Conseil. Leur implication et leur dévouement ont contribué au bon fonctionnement de notre municipalité.

Je remercie tous nos employés qui en assurent le bon fonctionnement, ainsi que tous les citoyens, qui animent les nombreux organismes de la municipalité. Ils se dévouent, pour vous offrir de meilleurs services et améliorer notre qualité de vie. Ils font rayonner le dynamisme de notre communauté.

Au début du mois de novembre, le Conseil se retrouve, de nouveau, en situation précaire, suite au départ de M. Eric Fournier, conseiller au siège numéro 6. Celui-ci a quitté le territoire de la municipalité et de ce fait, a cessé de représenter les citoyens de Gallichan. Il manque donc trois conseillers ou conseillères au sein du Conseil, car personne ne s'est présenté lors de la dernière période de mise en candidature.

Le Conseil municipal est encore fonctionnel, cependant, si un conseiller ne se présente pas à une réunion, aucune décision ne peut être prise, y compris le paiement des factures courantes. Il faudra convoquer une séance extraordinaire pour régler la situation et tous devront être présents.

Je me questionne...

- * Quel message les citoyens et citoyennes envoient-ils au Conseil ?
- * Ce désintéressement de l'administration municipale est-il un signal que nous ne voulons plus assurer la gestion de notre municipalité ?
- * La population désire-t-elle fusionner avec une autre municipalité comme l'a exprimé une citoyenne lors du Conseil d'octobre dernier, ou souhaite-t-elle en confier la gestion à un fonctionnaire du gouvernement ?
- * Les citoyens et citoyennes sont-ils conscients de tous les impacts que cela pourrait avoir sur notre municipalité ?

Pourtant, le Conseil municipal est le niveau de gouvernance le plus près des citoyens et citoyennes. Il est donc important que tous les citoyens et citoyennes s'y intéressent et participent à la bonne gestion de leur lieu de résidence et de vie.

Sûrement qu'au début de 2015, une nouvelle période de mise en candidature sera ouverte. Si personne n'ose se présenter, le Conseil devra réfléchir sérieusement à des solutions pour résoudre cette problématique.

RÉALISATIONS 2014

2014 fut une année très occupée, remplie de rebondissements dans différents dossiers. En voici un aperçu.

Aqueduc

Pour faire suite aux résultats du test de pompage échelonné sur 72 heures, un (1) des nombreux prélèvements d'eau s'est avéré non conforme. Pour obtenir le permis de puiser l'eau du puits et de le relier à l'aqueduc municipal, la municipalité a dû réaliser le protocole «ESSIDES» (*Eau Souterraine Sous Influence Directe des Eaux de Surface*). Cette série de prélèvements a pour but de vérifier l'étanchéité physique de l'ouvrage de captage, et de confirmer qu'il n'y a pas de vice de construction. Ce protocole s'est échelonné sur une période de 26 semaines.

Les prises d'échantillonnages ont été réalisées par «*Activation Laboratories Ltd. Techni-lab S.G.B. Abitibi inc. (Lab 707)*». Les résultats ont été communiqués à la firme LVM, un laboratoire spécialisé, pour l'analyse et l'interprétation des résultats. Un rapport devrait nous parvenir le 7 novembre 2014. Ce rapport est nécessaire pour l'élaboration des plans d'ingénierie, qui déterminera les équipements requis pour traiter l'eau extraite du nouveau puits.

Au moment de rédiger ce rapport, tout indique que la municipalité ne sera pas, en mesure de réaliser l'ensemble des travaux avant le 31 décembre 2014.

Gestion des matières résiduelles

Pour donner suite à la fermeture du centre de tri à Rouyn-Noranda, la MRCAO a appliqué une solution temporaire, soit d'acheminer les matières recyclables vers Gatineau, chez Tricentris, augmentant significativement les frais de transport. Pour 2014, de janvier à septembre, la MRCAO a absorbé les coûts additionnels. Pour la période de septembre à décembre, la municipalité a dû absorber ce coût additionnel à même le budget, soit une somme de 1 500.00\$.

Pour 2015, nous subirons une légère hausse des coûts reliés au transport du recyclage. Cependant, la MRCAO est toujours à la recherche d'une solution permanente, soit un moyen de réduire les coûts de transport, puisqu'il apparaît que la solution d'acheminer les matières recyclables vers Gatineau, chez Tricentris, deviendra permanente.

Le Conseil municipal a autorisé la collecte des encombrants, à deux reprises, soit au mois de mai et au mois d'octobre. Cette initiative fut très populaire. Elle vise à encourager l'embellissement de la municipalité et simplifier le processus de disposition des encombrants.

Loisirs et culture

Le comité Jeunesse n'a pas réalisé d'activités en 2014.

Le comité de la Bibliothèque a étudié la possibilité de joindre le réseau «*Biblio de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec*». Suite à la fermeture du pont et à la difficulté de recruter des bénévoles dans les circonstances, le comité a décidé de réévaluer cette possibilité en septembre 2015.

Le comité des loisirs a organisé plusieurs activités réparties à des moments forts de l'année, qui ont connu un grand succès (La fête des neiges, La fête nationale des Québécois, La randonnée de cyclistes, etc.).

Merci à tous ces dynamiques bénévoles qui animent la vie communautaire de notre municipalité.

Lots intra municipaux

La municipalité de Gallichan gère 17 lots intra municipaux. Aucune activité en 2014.

Cependant, nous demeurons à l'affût de tous projets porteurs qui favoriseront le développement de la municipalité.

Plan d'urbanisme

Le Conseil est en attente de la finalisation de la demande de dézonage soumise à la Commission de Protection du territoire agricole pour agrandir le périmètre urbain, afin d'inclure le chalet du Club des Chevaliers d'Iberville et le site de l'aqueduc municipal qui sont localisés en zone agricole (zone verte). Le processus suit son cours. La MRCAO a répondu aux demandes du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT), concernant le plan d'aménagement et est en attente d'un retour. Le règlement d'aménagement de notre territoire est intégré à celui de la MRCAO.

Nous avons également procédé à l'embauche d'un inspecteur municipal au printemps dernier. Monsieur Richard Vallières occupe cette fonction.

Sécurité incendie

Le plan de mise en œuvre du «**S**chéma de **C**ouvertures de **R**isques en **S**écurité **I**ncendie (SCRSI)» se poursuit lentement, car le poste de technicien(ne) en sécurité incendie n'est toujours pas comblé à la MRC. Il reste l'évaluation des firmes ou entreprises qualifiées à haut risque. Seul un technicien spécialisé peut effectuer cette analyse. Cependant, un coordonnateur en sécurité incendie a été engagé. Celui-ci va s'assurer du respect et du bon fonctionnement de la partie du SCRSI qui est complétée.

Afin d'assurer, de meilleurs délais lors d'intervention de la brigade incendie pour la majorité des résidences, la municipalité a acquis un abri de type Méga Dôme, installé près de l'église. Les véhicules de la brigade ont occupé cet abri, de mai à octobre 2014. D'octobre 2014 à avril 2015, ils seront localisés à la caserne pour éviter le gel des équipements, mais reviendront dans l'abri de mai 2015 jusqu'à l'ouverture du pont à la circulation.

L'entente avec la municipalité de Rapide-Danseur se termine le 31 décembre 2014 et doit être renouvelée. La municipalité a tenu plusieurs séances de négociation en juin et juillet dernier. Au moment de rédiger ce rapport, la municipalité est toujours en attente d'un retour sur la dernière proposition que nous leur avons déposée en juillet 2014.

Je profite de l'occasion pour remercier les membres de notre brigade pour leur implication à assurer la sécurité de tous nos citoyens.

Voirie municipale

Le 10 mai dernier, le Ministère des Transports a procédé à la fermeture complète du pont qui enjambe la rivière Duparquet jusqu'en juin 2015. Malgré un arrêt des travaux dû à la présence de méthane, le MTQ nous informe que le prometteur prévoit toujours livrer le pont selon les échéanciers prévus, soit le 30 juin 2015.

Monsieur Richard Vallières en plus de la tâche d'inspecteur municipal, cumule la fonction de Directeur des travaux publics. La municipalité lui a donc confié la réalisation des travaux de voirie en 2014. Des travaux de rechargement ont été réalisés sur le chemin de la Plage Doucet sur environ 1.3 km. Nous avons également corrigé une partie du chemin de la Rivière-Est qui en avait grandement besoin sur une distance de \pm 200 m. Malheureusement, le Conseil a dû sursoir au remplacement de l'asphalte à cause des coûts trop élevés.

Le drainage des fossés, le rechargement, le nivelage, l'épandage de calcium, la coupe des branches, la lutte continue contre les dommages causés par les castors, et l'hiver, l'ouverture des cours des édifices municipaux et des chemins sont des éléments représentatifs de nos interventions sur l'ensemble du réseau routier.

SITUATION FINANCIÈRE - 2014:

Nous avons terminé l'année financière 2013 avec un surplus de 90 371.\$

La rémunération des élus en 2014 était de ;

• le maire :	5 211,72\$
• un conseiller :	1 737,12\$

Une somme additionnelle de 30.00\$ par présence aux séances ordinaires ou extraordinaires est allouée pour chaque séance de travail. La rémunération totale est répartie 2/3 imposable et 1/3 non imposable.

Comme prescrit par la loi, j'ai déposé à la Table du Conseil municipal la liste de nos fournisseurs qui ont donné des services entre novembre 2013 et novembre 2014, pour une somme supérieure à 2 000\$ et dont le total est inférieur à 25 000\$.

ORIENTATIONS 2015

Les finances pour l'année 2015

Le budget 2015 sera adopté le 16 décembre 2014.

La rémunération des élus et des employés de la municipalité sera déterminée lors de la séance régulière du Conseil, le 16 décembre 2014.

En plus de la gestion quotidienne des infrastructures et des services offerts par votre municipalité, nous désirons mener à terme les actions suivantes :

- ⇒ Terminer les travaux d'amélioration au réseau d'aqueduc municipal.
- ⇒ Définir les orientations et privilégier les options réalisables à moyen terme, dans le dossier des bâtiments municipaux :
- ⇒ Donner suite au projet d'acquisition et de transformation de l'église,
- ⇒ Projet de vente du bureau municipal
- ⇒ Réflexion et détermination de la vocation du Café des Rumeurs.
- ⇒ Poursuivre la consolidation de nos infrastructures routières en fonction des ressources disponibles.

Nous désirons également faire cheminer les dossiers suivants :

- ◇ promouvoir l'implication des citoyens à la vie communautaire
- ◇ accroître le sentiment d'appartenance des citoyens à leur communauté
- ◇ poursuivre l'élaboration d'une politique familiale MADA
- ◇ définir nos orientations en protection de l'environnement

CONCLUSION

J'ai tenté par ce rapport de vous donner un aperçu du travail accompli par le Conseil municipal au cours de la dernière année, et des dossiers qui retiendront notre attention en 2015.

Henri Bourque, maire

Chers électeurs !

Chères électrices !

Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont exercé leur devoir de citoyen(ne) en allant voter lors des élections scolaires 2014. Merci de votre appui. Ce fut une lutte serrée entre madame Ginette Rancourt et moi; 239 votes pour elle et 200 pour moi. Il s'en est fallu de peu ...

À Gallichan et à Rapide-Danseur, 80 personnes m'ont fait confiance; j'en suis très reconnaissant.

Cependant, je demeure convaincu que j'aurais pu apporter beaucoup au domaine scolaire compte tenu de mon expérience et ma capacité de prendre position sur des sujets litigieux qui touchent les jeunes et les familles.

Je tiens également à féliciter toutes les autres candidates qui se sont présentées; c'est bon pour la démocratie qu'on se doit de respecter au plus haut point.

MERCI !

Raymond St-Pierre



LES ANNIVERSAIRES



Novembre :

fleur du mois ; chrysanthème

pierre du mois; topaze

Collette Dion le 15

Georgette Châteauvert le 16

Normand Bourque le 25

: Décembre

fleur du mois ; narcisse

pierre du mois; zircon

Le club Les Retraités de l'Île de Gallichan

Les cartes de membres sont disponibles.

Adressez-vous à Clémence Châteauvert,

... soit le lundi après-midi ou le jeudi après-midi,

à la salle du club, au 307, chemin de la Rivière Ouest.

Merci de faire partie de notre club !

REMERCIEMENTS

Suite au décès de Mme, Monique Doyon, le 15 septembre dernier, la famille Dwayne Nickerson et la famille Denise Doyon, remercient tous ceux et celles qui ont donné de leur temps lors des funérailles de Mme Monique Doyon.

La chorale, M, Théodore Denis, les servants de messe, les dames qui ont préparé le repas, la sacristine, M, le curé, messieurs Jean-Marie Dion et Normand Bourque pour le cimetière... et tous ceux qui nous ont soutenus lors de cette épreuve.

Votre présence fût un soutien chaleureux grandement apprécié pour traverser ce moment difficile de la vie.

Merci beaucoup.

Élections scolaires,

Merci ! à celles et à ceux qui se sont déplacés pour faire leur devoir de citoyen(ne).
Que ce soit par anticipation ou la journée du scrutin.

Ginette Chabot Rancourt
votre commissaire, circonscription # 5



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Notre engagement, votre sécurité !

Objet : Les conducteurs doivent se préparer à faire face aux conditions hivernales

Rouyn Noranda, le 1^{er} novembre 2014 – À l'approche de la saison hivernale, la Sûreté du Québec rappelle à tous les conducteurs qu'ils doivent adapter leur conduite aux conditions climatiques et routières et munir leur véhicule de pneus d'hiver.

Les policiers pourraient signifier des constats d'infraction s'ils constatent que la vitesse d'un automobiliste est excessive par rapport aux conditions routières, et ce, même si ce dernier respecte la limite indiquée sur les panneaux routiers.

En effet, selon l'article 330 du Code de la sécurité routière (CSR), le conducteur doit réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou pas entièrement dégagée. Les contrevenants s'exposent à une amende de 60 \$ plus les frais et la contribution et à deux points d'inaptitude.

Par ailleurs, du 15 décembre au 15 mars inclusivement, les policiers de la Sûreté du Québec seront aux aguets pour s'assurer que les véhicules de promenade et taxis immatriculés au Québec sont équipés de pneus d'hiver, conformément à la réglementation. Rappelons que les pneus d'hiver doivent arborer le pictogramme représentant une montagne sur laquelle est surexposé un flocon de neige pour être conformes. Les propriétaires de véhicules qui contreviennent au règlement s'exposent à un constat d'infraction de 200 \$, plus les frais et la contribution.

Rappelons que la plupart des sorties de route surviennent lorsque la vitesse n'est pas adaptée aux conditions climatiques et routières. En réduisant leur vitesse et en adaptant leur conduite, les usagers de la route réduisent les risques d'être impliqués dans une sortie de route ou dans une collision potentiellement mortelle. Notons de plus que l'utilisation de bons pneus d'hiver réduit de 25 % la distance de freinage d'un véhicule.

Les propriétaires de certains véhicules peuvent munir leur véhicule de pneus à crampons, et ce, du 15 octobre au 1^{er} mai inclusivement. L'utilisation de pneus à crampons est interdite en dehors de cette période. Pour plus d'informations sur l'utilisation des pneus d'hiver et des pneus à crampons, le public est invité à visiter le site web de Transports Québec, au www.mtq.gouv.qc.ca.

- 30 -

Sgte Marie-Josée Ouellet
Sûreté du Québec
819-763-4806
www.sq.gouv.qc.ca



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Notre engagement, votre sécurité !

Objet : Début de la saison de motoneige – Quelques conseils de prévention

Rouyn Noranda, le 1^{er} novembre 2014 – La Sûreté du Québec tient à rappeler aux motoneigistes quelques conseils de sécurité en ce début de saison.

Chaque année, des motoneigistes se retrouvent dans des situations périlleuses ou perdent la vie en pratiquant cette activité. En 2013, 18 personnes sont décédées lors d'une randonnée en motoneige sur le territoire de la Sûreté du Québec. C'est pourquoi il est important de prendre les mesures suivantes pour réduire les risques d'incidents :

- respecter la signalisation et les lois
- pratiquer la motoneige le jour plutôt que la nuit
- circuler lentement et prudemment lorsque la visibilité est réduite
- circuler sur les sentiers balisés et éviter les plans d'eau
- éviter de partir seul en randonnée et avertir un proche de l'itinéraire prévu
- se munir d'une trousse de survie.

Votre trousse de survie devrait contenir un jeu d'outils de base, des bougies d'allumage, des articles de premiers soins, un couteau, une corde de nylon pouvant servir au remorquage, une scie ou une hache, une carte et une boussole (et/ou un GPS), des allumettes à l'épreuve de l'eau, une lampe de poche, un sifflet et une couverture légère traitée à l'aluminium. Lors de longues randonnées, vous pouvez aussi vous munir d'une paire de raquettes, de signaux lumineux, d'un abri de secours (tente ou bâche) et d'aliments riches en calories, tels que du chocolat et des sachets d'aliments déshydratés.

Si vous vous perdez, demeurez calme et assurez-vous d'être visible en laissant les phares de votre motoneige allumés.

Il est à noter que la réglementation entourant la pratique de la motoneige est la même, que vous soyez sur des sentiers, des chemins publics ou privés, ou des plans d'eau gelés.

- 30 -

Sgte Marie-Josée Ouellet
Sûreté du Québec
819-763-4806



Message du Service de Sécurité en Incendie

Encore cette année, nous désirons vous remercier de l'accueil chaleureux reçu lors de notre visite annuelle des résidences de la municipalité le 18 octobre dernier. Cette année, nous avons visité plus de 125 foyers.

Nous profitons de l'occasion pour vous remercier de votre générosité qui est toujours grandement appréciée.

Cette année, nous avons effectué le tirage au sort d'avertisseurs de fumée à piles intégrées d'une durée approximative de vie de 10 ans parmi tous les résidents présents lors de notre passage le 18 octobre.

Voici les gagnants qui se méritent un des 5 avertisseurs de fumée :

Sylvain Lambert & Manon Shink
Gilles Rivard
Mario Larochelle & Carine Ayotte
Michel Bélanger
Stéphany Bourque

Félicitation aux gagnants et à l'an prochain!

Agence de la santé
et des services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue

Québec 

Communiqué

Rapport annuel du commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services

Les usagers ne s'expriment pas en vain!

Rouyn-Noranda, le 10 novembre 2014 – Le Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et de l'amélioration de la qualité des services 2013-2014 est maintenant accessible sur le site internet de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. Au cours de cet exercice, 354 plaintes ont été analysées aux plans local et régional. Plusieurs faits saillants rendent le commissaire régional, monsieur Alain Couture, particulièrement fier des résultats obtenus cette année.

Un motif d'insatisfaction sur deux entraîne des recommandations concrètes

Au cours de la dernière année, 47 % des motifs d'insatisfaction exprimés par les usagers ont mené les commissaires locales à élaborer des recommandations afin de corriger une situation portant atteinte aux droits et à la qualité des services offerts par un établissement. Au plan régional, ce taux grimpe à 72 %. « *Les usagers doivent savoir que leurs préoccupations sont prises au sérieux et qu'en se prévalant du Régime d'examen des plaintes, ils contribuent à améliorer la qualité des soins et des services dispensés en Abitibi-Témiscamingue* », explique Alain Couture.

Parmi les principaux motifs d'insatisfaction exprimés cette année, notons le manque d'information sur les raisons qui expliquent les délais d'attente jugés trop longs, les difficultés d'accès pour obtenir un service, le manque de coordination et les ruptures de communication entre les intervenants ou les différents départements d'un même établissement. Au plan régional, les lacunes dans la surveillance et les moyens utilisés pour assurer la sécurité des résidents dans les résidences privées pour aînés figurent parmi les motifs de plainte les plus courants.

Des plaintes conclues en 45 jours

Une autre statistique significative s'est maintenue cette année : le pourcentage de plaintes reçues, analysées et conclues à l'intérieur du délai de 45 jours prévu dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux. En 2013-2014, ce sont 80 % des plaintes, tant pour les établissements que pour l'Agence, qui ont été entièrement traitées à l'intérieur de cet intervalle. Une donnée qui témoigne de la promptitude des commissaires à donner suite aux préoccupations et insatisfactions des usagers.

Un filet de sécurité pour les plus vulnérables

Si le Régime des plaintes s'adresse à l'ensemble des usagers du réseau de la santé et des services sociaux, le commissaire régional note une grande représentation des personnes plus vulnérables comme les personnes en perte d'autonomie cognitive et celles qui éprouvent des problèmes de santé mentale. « *Ces personnes requièrent une organisation de soins et de services adaptés à leurs besoins* », précise Alain Couture. « *Le réseau ne doit pas se délester de sa responsabilité à leur égard, mais poursuivre le développement de nouvelles façons de faire qui tiennent compte de la réalité des plus vulnérables* », conclue-t-il.

Chaque fois qu'une plainte est portée à l'attention d'un commissaire, celui-ci a le devoir d'examiner la situation, d'identifier des mesures correctives au besoin et d'en assurer le suivi. Tous les centres de santé et de services sociaux, les quatre établissements à vocation régionale (Centre Normand, Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de l'Abitibi-Témiscamingue Clair Foyer, Centre de réadaptation La Maison, Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue) ainsi que l'Agence ont un commissaire aux plaintes et à la qualité des services.

Alors que les commissaires locaux traitent les plaintes qui touchent les établissements, le champ d'action du commissaire régional comprend les services préhospitaliers d'urgence, les services rendus par les résidences pour personnes âgées et les organismes communautaires de la région. Pour obtenir plus d'informations sur le rôle des commissaires, les droits des usagers et la façon de porter plainte, l'Agence vous invite à consulter son site Web au www.sante-abitibi-temiscamingue.gouv.qc.ca sous la rubrique Qualité des services.

Source : Marie-Eve Therrien
Direction des activités stratégiques
819 764-3264, poste 49201

Corporation de développement de Gallichan

Suivi du visionnement du film « Ne touchez pas à mon église »

Mot du maire Henri Bourque :

Suite aux difficultés de la Fabrique de St-Laurent d'entretenir l'église, celle-ci désire la vendre à la municipalité pour 1.00 \$. La municipalité attend l'acceptation de l'évêché pour finaliser l'achat. La municipalité désire convertir l'église en Centre communautaire, afin de regrouper son bureau et les locaux des organismes sous un même toit.

Objectifs de la rencontre :

- 1 – Sensibiliser la population de Gallichan face à cette problématique.
- 2 – Conscientiser la population, qu'ailleurs aussi les Fabriques ont les mêmes problèmes.
- 3 – Identifier les démarches ainsi que les projets réalisés ailleurs.
- 4- Susciter l'intérêt de certaines personnes à travailler sur un projet de conversion du bâtiment.

Points ressortis :

- Transformer le chœur en chapelle tout en respectant l'aspect visuel.
- Transformer la nef en une salle multiservice et non en gymnase.
- Avoir un endroit de rassemblement dans la municipalité.
- Plus intéressant que l'église soit utilisée à son maximum.

Quels pourraient être les plus grands défis à la réalisation d'un tel projet à Gallichan ?

- Impliquer davantage la population, les nouvelles familles en particulier.
- Travailler avec les moyens financiers que nous avons.

Qu'est-ce qui vous semble le plus pertinent pour susciter l'implication des citoyens ?

- Le comité devra publiciser ses décisions, après consultation avec les organismes en place.
- Parler du projet et présenter régulièrement les étapes franchies.
- Montrer les plans.
- Prévoir les transformations sur plusieurs années.

Quelles seraient les actions que le comité de travail de la Corporation devraient entreprendre ?

- Acquisition de l'église par la municipalité.
- Vérifier, si la structure de la bâtisse peut permettre des transformations.
- Se former un comité de travail.
- Inviter la municipalité et les organismes utilisateurs à évaluer leurs besoins; d'espace.
- Fixer un échéancier de consultation.
- Commencer à faire des recherches d'aide financière.
- Parler du projet pour intéresser le plus de monde possible.

Pour connaître vos commentaires ou si vous êtes intéressé par le projet.

Faites parvenir à : **Projet église**
Corporation de développement de Gallichan
207, Ch. Rivière ouest
Gallichan, PQ, J0Z 2B0

Ou par courriel:
gallichan@mrcao.qc.ca

Commission des loisirs de Gallichan

Aide aux jeunes :

La Commission des loisirs de Gallichan **donne 50.00 \$ par jeune de moins de 18 ans**, pour aider à défrayer le coût d'inscription pour des activités de loisir, **soit sportive ou culturelle**, à l'extérieur de la municipalité. **L'aide ne peut excéder 50.00 \$ par année.**

Une preuve claire doit être fournie.



Groupes d'actions bénévoles en maintien à domicile d'Abitibi-Ouest

Accompagnement transport bénévole

Le transport bénévole est utilisé si aucun membre de la famille et aucun autre moyen de transport ne peuvent être utilisés.

Qui y a droit :

Personne de 65 ans et plus.

Résident à domicile ou dans une résidence à but non lucratif.

Qui n'a aucune autre personne disponible dans son entourage immédiat (conjoint, enfant).

Qui a besoin d'être accompagné dans toutes les étapes de son déplacement.

Quels types de déplacements :

Rendez-vous avec un professionnel, un spécialiste (physique ou psychologique).

- Pour tout autre groupe dont l'accréditation est reconnue

(ex : chiropraticien, physiothérapeute, acupuncteur, etc.)

- Pour rendre visite à un conjoint, enfant, père, mère hospitalisé ou hébergé. (une preuve de visite doit être fournie).

Dans tout l'Abitibi- Témiscamingue (La Sarre, Amos, Val d'Or, Rouyn –Noranda).

Procédure :

1 - Le participant adresse une demande d'accompagnement transport responsable du jumelage local qui détermine son admissibilité.

2 - Le responsable du jumelage recherche le bénévole disponible; ce n'est pas au participant de faire la recherche.

Le responsable du jumelage peut essayer de vous joindre avec une personne de votre choix si c'est équitable pour les autres bénévoles.

3 - Le bénévole doit avoir l'autorisation du responsable du jumelage avant de faire le voyage, sinon, son transport ne lui sera pas remboursé.

Le bénévole choisi communique avec le participant pour fixer l'heure du départ.

S'il y a annulation du voyage, le participant doit aviser le bénévole qui devait l'accompagner.

4 - Le coût : le participant paie 0.10 \$ du kilomètre au comité local selon la chartre de kilométrage établie.

5 - Le participant peut-être accompagné par une autre personne (conjoint) que le bénévole, aucun frais supplémentaire.

Si l'accompagnateur est en mesure de conduire une automobile, la demande sera refusée.

6 – Le participant doit faire preuve de courtoisie à l'égard des bénévoles.

7 – Aucun pourboire n'est autorisé au bénévole.

8 – S'il y a plainte, s'adresser au comité local ou au comité central.



COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-LAURENT DE GALLICHAN

Horaire des offices:

- Messe: samedi 15 nov. 2014 à 19h00
- 1- *Pour le repos de l'âme des parents défunts des familles Bélanger et Durand par Mme Marie-Berthe Bélanger et M. Pierre Durand*
- 2. *Pour le repos de l'âme de M. Roland Chénard par son épouse Mme Madeleine Chénard.*

Pendant la messe, il y aura rappel de nos parents défunts décédés en 2014:

*Jacinthe Germain-Gagnon, 56 ans décédée
le 18 février*

*Irène Prince-Vallières, 78 ans, décédée
le 22 février*

Laurent Gosselin, 83 ans, décédé le 20 avril

Paul Avoine, 72 ans, décédé le 31 mai

Raymond Bédard, 69 ans, décédé le 14 juin

Richard Shink, 60 ans, décédé le 08 août

Monique Doyon, 71 ans, décédée le 15 septembre

- Célébration samedi 22 nov. 2014 à 19h00

Fête du Christ, Roi de l'univers Dimanche 23 novembre 2014 Heure d'adoration (14h à 15h) *Bienvenue à tous!*

- Célébration samedi 29 nov. 2014 à 19h00
Première semaine de l'Avent
- Messe samedi 06 déc. 2014 à 19h00
Deuxième semaine de l'Avent
 - 1- *Pour le repos de l'âme de M. Éloi Lambert par son épouse Mme Julie Coulombe-Lambert*
 2. *Pour le repos de l'âme de M. Laurent Gosselin par Mme Louise et M. Jean-Roch Pomerleau.*
- Célébration samedi 13 déc. 2014 à 19h00
Troisième semaine de l'Avent



Activités de financement

Des billets sont en vente pour un tirage qui aura lieu lors du Bingo dinde annuel qui se tiendra à la salle municipale (*Sous-sol de l'église*), dimanche le 14 déc. 2014 à 19h00.

Bienvenue à tous!

Préparation au baptême ainsi qu'à la rencontre avec le célébrant lors d'un décès.

Mme Lucie Verret est la personne responsable à contacter pour les directives de la préparation au baptême ainsi que pour préparer la rencontre avec le célébrant lors d'un décès.

Voici ses coordonnées:

Téléphone: 819-787-2723

Adresse: 401 Avenue Royer, Gallichan

Activité du 75^e du diocèse d'Amos

Dimanche 23 novembre 2014 à 11h00

À l'église Christ-Roi d'Amos (repas gratuit)

Il y aura une distribution de croix plastifiées souvenir. Pour ceux qui souhaiteraient s'en procurer nous en aurons un certain nombre que nous pourrions distribuer.

Merci de supporter le maintien des activités religieuses de votre paroisse.



Chronique mensuelle publiée sur l'Inforoute de la MRC d'Abitibi-Ouest : mrc.ao.ca

Volume 5, numéro 10
Novembre 2014

Centre de
valorisation des
matières résiduelles
(CVMR)
et écocentre

15, boulevard
Industriel, La Sarre
(819) 333-2807

Heures d'ouverture :
Lundi au samedi
8 h à 16 h



MRC d'Abitibi-Ouest
6, 8^e Avenue Est
La Sarre (Québec)
J9Z 1N6
Tél : (819) 339-5671
Fax : (819) 339-5400
mrcao@mrcao.qc.ca

Le suremballage, vous connaissez?

Votre bac bleu déborde de matières recyclables et le contenu de votre bac vert a relativement diminué? Vous êtes un bon trieur, bien! Vous avez franchi une étape importante dans la gestion des matières résiduelles. Maintenant, il est peut-être temps de réduire à la source, c'est-à-dire de générer moins de matières résiduelles. À cet effet, attardons-nous aujourd'hui au suremballage.

QU'EST-CE QUE LE SUREMBALLAGE?

On dit qu'un produit est suremballé lorsqu'il est enveloppé dans plus d'emballage que nécessaire. Ces résidus d'emballage, conséquemment, représentent une part très importante de nos matières résiduelles.



OÙ SE CACHE-T-IL?

En voici quelques exemples :

Fruits et légumes

Poivrons, concombres et autres, emballés dans une pellicule plastique, parfois même sur une barquette de styromousse.

Kiwis dans une barquette de plastique, qui elle est recouverte d'un filet également en plastique.

Produits emballés deux fois et même plus...

Un sac contenant des petits pains emballés individuellement.

Des biscuits emballés individuellement, disposés dans un contenant de plastique moulé également emballé, le tout présenté dans une boîte de carton!

Formats individuels

Les contenants de yogourts en portions individuelles et les petites boîtes de jus.

Pas seulement à l'épicerie

Le crayon que vous achetez a-t-il besoin d'être emballé?

Ces rouleaux de papier de toilette, réemballés en paquets de 3, à même un paquet de 12...

COMMENT RÉDUIRE?

Lors de votre prochaine épicerie ou de votre prochain magasinage, prenez le temps d'examiner les produits que vous achetez :

- ✓ Choisissez davantage de produits peu emballés;
- ✓ Achetez des produits en vrac;
- ✓ Évitez les produits en portions individuelles.

Vous êtes déjà bons... devenez meilleurs! Soyez un consommateur vigilant et responsable!

Des questions ? Écrivez-nous : bottinvert@mrcao.qc.ca



Rouyn-Noranda, le 3 novembre 2014 – Pour une 15e année consécutive, le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue (CCAT) est heureux de s'associer au Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour la remise du Prix du CALQ – Créateur ou Créatrice de l'année pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, qui est assorti d'un montant de 5 000 \$. Cette année, le prix sera remis à un artiste en arts visuels ou en métiers d'art. Pour cette raison, l'appel de candidatures s'adresse aux créateurs de ces disciplines artistiques seulement. La date limite pour soumettre une candidature est le lundi 8 décembre 2014.

En décernant ce prix, le CALQ vise à promouvoir la création artistique en Abitibi-Témiscamingue tout en soulignant l'excellence avec un soutien tangible aux créateurs dont les réalisations se distinguent par leur qualité et leur rayonnement.

Pour poser sa candidature, l'artiste doit avoir à son actif au moins sept ans de pratique artistique professionnelle. Il doit aussi être l'auteur de réalisations artistiques marquantes, résider sur le territoire de la région, exercer une pratique artistique active en Abitibi-Témiscamingue et ne pas avoir reçu de prix ou de bourse de carrière du CALQ au cours des quatre dernières années.

Afin de s'assurer de respecter le processus lié au dépôt d'un dossier, les artistes désirant soumettre leur candidature doivent consulter le document « Lignes directrices 2014-2015 » et remplir le « Formulaire de mise en candidature ». Les deux documents sont disponibles sur le site Web du CCAT au www.ccat.qc.ca.

Le prix sera dévoilé lors d'un événement qui aura lieu le lundi 13 avril 2015 à La Sarre pour la remise annuelle des Prix d'excellence en arts et culture.



Achèterais ancien téléviseur 16 à 20 pouces et lecteur de cassettes VHS en bon état, pour ma fille handicapée qui aime écouter ses films; c'est sa passion.



MERCI ! Lucie 819-787-2723 à Gallichan

Chronique



MRC ABITIBI-OUEST

PRÉVENTION

DÉCEMBRE 2014

Lieux de rencontre

Période de rassemblement

Le temps des Fêtes est l'occasion de renouer avec la famille, les amis et gens qui nous sont chers. Lors de ces rassemblements, les salles communautaires sont de loin les plus populaires comme lieux de rencontre. Également recherchées, les sections fermées des établissements de restauration.

Salle communautaire

- Assurez-vous de repérer les sorties de secours dès votre arrivée ;
- Repérer également les extincteurs portatifs et le plan d'évacuation de la salle ;
- Assurez-vous d'avoir deux options en cas d'évacuation ;
- Évitez l'utilisation de pièce pyrotechnique ou de matière inflammable comme décoration ;
- Prévoyez un point de rencontre à l'extérieur de la salle en cas de sinistre.

Restaurant ou Bar

- Assurez-vous de repérer les sorties de secours dès votre arrivée ;
- Évitez les endroits surpeuplés qui poseraient problème lors d'une évacuation ;
- Toujours être en mesure de communiquer avec les services d'urgence.

Je vous souhaite
de passer une
agréable période
des Fêtes, entouré
des gens que vous
aimez.

Soyez prudent!!

Au retour, «Le Sapin»

Le sapin de Noël est magnifique. Les lumières, les décorations, tout pour retomber en enfance. Si vous tenez absolument au sapin naturel vous devez garder son pied humide en lui ajoutant lui de l'eau tous les jours. Un sapin naturel peut prendre feu rapidement au simple contact des lumières féeriques qui l'ornent, car elles dégagent aussi de la chaleur. D'ailleurs, les lumières que vous avez achetées la semaine dernière sont-elles de faible puissance et conçues spécifiquement pour l'intérieur? **Ne laissez jamais le sapin allumé lorsque vous quittez la maison! Et éteignez-le toujours avant d'aller au lit!** Sitôt les Fêtes terminées, dégarnissez votre sapin naturel le plus vite possible et sortez-le dehors! Et pourquoi ne pas dormir plus tranquille en vous procurant un arbre artificiel? Gardez le sapin naturel pour l'extérieur!



David Goulet
Coordonnateur en sécurité incendie
MRC d'Abitibi-Ouest

SOURCE :
> MINISTÈRE DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE



Appareils de chauffage

Pour tous les appareils de chauffage d'appoint

La technologie a beaucoup évolué. Les nouveaux appareils de chauffage d'appoint sont beaucoup plus sécuritaires et efficaces. Il est peut-être temps de remplacer votre vieille chaufferette par une neuve et de vérifier vos connaissances sur la sécurité liée à l'utilisation de ces appareils.

Une zone de dégagement

- Assurez-vous que l'air circule librement jusqu'à l'appareil de chauffage ;
- Dégagez la zone autour de l'appareil de tout objet susceptible de gêner le passage ;
- Maintenez une distance libre d'au moins un mètre entre les appareils portatifs et les matériaux combustibles tels que meubles, papiers, tentures ou draperies.

Un appareil sous surveillance

- Ne laissez pas un appareil de chauffage d'appoint sans surveillance ;
- Fermez l'appareil si vous quittez la maison ou si vous allez au lit ;
- Gardez l'appareil hors de portée des enfants ;
- N'oubliez pas que les chaufferettes d'appoint sont conçues pour un usage temporaire.

Pour les appareils de chauffage électrique

- Assurez-vous que la chaufferette électrique porte le sceau d'un organisme d'homologation reconnu comme CSA ou ULC ;
- Les appareils de chauffage d'appoint doivent être munis :
 - d'un interrupteur ou d'un disjoncteur qui fermera automatiquement l'appareil en cas de surchauffe et d'un interrupteur qui fermera automatiquement l'appareil s'il se renverse ;
- Utilisez le calibre de fusible approprié.

David Goulet
Coordonnateur en sécurité incendie
MRC d'Abitibi-Ouest



SOURCE :
> MINISTÈRE DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE



Votre caisse vous informe...

Assurance mieux-être

Comme vous le savez, les chances de survie en cas de maladie grave sont bien meilleures qu'avant. Et, comme on dit, « pendant l'épreuve, la vie suit son cours », mais le revenu familial baisse et de nouvelles dépenses s'ajoutent en lien avec la maladie. C'est pourquoi **Desjardins** vous propose l'**Assurance mieux-être** pour vous soutenir si cela devait vous arriver.

En cas de premier diagnostic de maladie grave couverte, l'**Assurance mieux-être** verse un montant non imposable pouvant atteindre 25 000 dollars pour que vous puissiez vous concentrer sur votre guérison ou celle d'un proche. Pour en savoir plus sur l'Assurance mieux-être visitez assurancemieuxetre.ca.

Un rétablissement sans tracas financier !

Grande promo BONIDOLLARS

En demandant une carte **Visa Desjardins** d'ici **le 29 novembre**, vous obtiendrez jusqu'à **65 BONIDOLLARS** en prime. Flexible, notre programme de récompenses vous permet d'appliquer vos **BONIDOLLARS** sur plusieurs de nos produits et services financiers tels que le REER, l'assurance auto et l'assurance voyage.

La promotion en cours s'adresse à tous les nouveaux détenteurs d'une carte Platine Prestige, Or Odyssée ou Or Élégance. Il vous suffit d'en faire la demande auprès de Visa Desjardins ou à votre conseiller.

Pour plus de détails, visitez desjardins.com/primeBoni.

Profitez de cette Grande promo BONIDOLLARS !

Planification de patrimoine

Gérer son patrimoine, c'est planifier ses affaires en vue de tous les projets importants qu'on souhaite mener à terme, peu importe l'âge : naissance d'un enfant, année sabbatique, retraite confortable.

Desjardins Gestion de patrimoine a toute l'expertise pour vous accompagner dans les grands jours de votre vie et vous permettre d'être libre pour réaliser vos projets. Pour en savoir plus, rendez-vous à Lesgrandsjours.com ou communiquez avec votre conseiller.

Le patrimoine, ça se planifie !

Congé férié

En raison du «**JOUR DU SOUVENIR**»,
Nos bureaux seront fermés
Mardi 11 novembre 2014.

**Prendre note que nos guichets automatiques et
Le service Accès D sont disponibles 24/24 heures, 7/7 jours.**